

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/249 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU PROJET D'ENVERGURE TERRITORIALE DE COUPLAGE DES POLITIQUES DE PRODUCTION ENERGETIQUE ET DE MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le huit novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à M. SUZZONI Etienne
M. BIANCUCCI Jean à M. SIMEONI Gilles
Mme COLONNA Christine à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme FRANCESCHI Valérie
M. MOSCONI François à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre II - Titre IV - IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du Groupe « Démocrates, Socialistes et Radicaux », à laquelle s'associent l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse et M. Paul-Félix BENEDETTI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité, la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** l'intérêt, en matière de développement durable, de contribuer aux objectifs de la politique énergétique de notre collectivité arrêtés dans le projet de SRCAE qui projette l'autonomie énergétique de la Corse à horizon 2050,

CONSIDERANT l'opportunité de coupler cette politique énergétique avec l'indispensable modernisation des exploitations agricoles sans obérer les terres à potentialités,

CONSIDERANT l'intérêt de ces bâtiments à valoriser les actifs des exploitations,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE de soutenir l'installation et l'amélioration des structures agricoles,

DECIDE dans cette optique d'engager une réflexion visant à définir une relation contractuelle liant les exploitants agricoles via les Chambres d'Agriculture et les partenaires privés susceptibles être associés à ce dispositif,

DEMANDE à ce qu'une démarche soit engagée avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) afin d'étudier la possibilité d'un tarif d'achat revalorisé intégrant un dispositif de stockage sur quelques hangars pilotes ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 8 novembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI